



## **Société en commandite Métaux Précieux Northern 2010**

**États financiers annuels**

**31 décembre 2013 et 2012**

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États des résultats	2
États de l'évolution de l'actif net	3
États de l'actif net	4
État des titres en portefeuille	5
États des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13

### ***Rapport de l'auditeur indépendant***

Aux commanditaires de la  
**Société en commandite métaux précieux Northern 2010,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Société en commandite métaux précieux Northern 2010**, qui comprennent l'état des titres en portefeuille au 31 décembre 2013, les états de l'actif net aux 31 décembre 2013 et 2012 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société en commandite métaux précieux Northern 2010** aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que des résultats de ses opérations, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

 1

Montréal, Québec  
Le 27 mars 2014

Société en nom collectif à responsabilité limitée  
Comptables professionnels agréés

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121724

## États des résultats

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012
<b>Revenus</b>		
Dividendes	- \$	7 802\$
	-	7 802
<b>Charges</b>		
Honoraires de gestion	-	6 673
Frais juridiques	-	31 824
Honoraires d'audit	2 383	12 600
Honoraires professionnels	(10 500)	6 824
Honoraires du comité d'examen indépendant	-	1 050
Frais d'administration liés aux porteurs	(5 563)	13 537
Communications de l'information aux porteurs	-	12 452
Coût de transactions	2 010	3 839
Frais de garde	11 516	22 121
Intérêts et frais de banque	3 155	3 621
Intérêts sur la dette à long terme	4 333	42 530
	<u>7 334</u>	<u>157 071</u>
<b>Perte nette de placement</b>	<u>(7 334)</u>	<u>(149 269)</u>
<b>Gain (perte) réalisé et non réalisé sur les placements</b>		
Perte nette sur réalisation de placements	(443 915)	(1 435 291)
Gain non réalisé sur les placements	282 243	931 386
<b>Perte nette sur les placements</b>	<u>(161 672)</u>	<u>(503 905)</u>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux activités</b>	<u>(169 006)\$</u>	<u>(653 174)\$</u>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux activités par part</b>	<u>(50,02) \$</u>	<u>(193,30) \$</u>
<b>Nombre moyen pondéré de parts en circulation</b>	<u>3 379</u>	<u>3 379</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**États de l'évolution de l'actif net**

<b>Exercices clos les 31 décembre</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>303 \$</b>	653 477 \$
Diminution de l'actif net attribuable aux activités	<u>(169 006)</u>	<u>(653 174)</u>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>(168 703)\$</b>	303 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## États de l'actif net

31 décembre	2013	2012
<b>Actif</b>		
Placements, à la juste valeur	183 955\$	507 932\$
Encaisse	359	1 448
Taxe de vente à recouvrer	-	2 802
Frais payés d'avance	-	496
	<b>184 314</b>	512 678
<b>Passif</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	68 512	103 858
Avances du Gestionnaire, au taux préférentiel de la Banque de Montréal (3 % au 31 décembre 2013), sans modalité de remboursement	113 408	30 253
Dette à long terme (note 5)	171 097	378 264
	<b>353 017</b>	512 375
<b>Actif net</b> (note 6)	<b>(168 703)\$</b>	303 \$
	<b>3 379</b>	3 379
<b>Actif net par part</b> (note 7)	<b>(49,92) \$</b>	0,09 \$
	<b>(49,92) \$</b>	0,09 \$

**Métaux précieux Northern 2010 inc., commandité**

..... Administrateur  
(S) Jean-Guy Masse

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des titres en portefeuille

31 décembre 2013

ACTIONS	Nombre d'actions	Coût	Juste valeur
<b>Or</b>			
Brigus Gold Corp.	180,000	372 600\$	151 200
Claude Ressources Inc.	78,900	59 973	11 046
Clifton Star Resources Inc.	57,900	318 450	10 422
Metanor Resources Inc.	41,000	21 115	5 330
Mineral Mountain Ressources Ltd.	170,192	<u>110 625</u>	<u>5 957</u>
<b>Coût et juste valeur des placements</b>		882 763	183 955
<b>Coût de transactions</b>		<u>(2 010)</u>	<u>-</u>
<b>Total – coût et juste valeur des placements</b>		880 753\$	183 955
<hr/>			
<b>Encaisse</b>			359
<b>Avances du gestionnaire</b>			(113 408)
<b>Dette à long terme</b>			(171 097)
<b>Autres éléments de passif net</b>			<u>(68 512)</u>
<b>Total de l'actif net</b>			<u>(168 703)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre	2013	2012
<b>Activités d'exploitation</b>		
Diminution de l'actif net attribuable aux opérations	(169 006)\$	(653 174)\$
Perte nette sur réalisation de placements	443 915	1 435 291
Gain non réalisé sur les placements	(282 243)	(931 386)
Intérêts capitalisés à la dette à long terme	4 333	42 530
Dividendes reçus en actions	-	(7 802)
Variation d'éléments hors caisse d'actif et de passif		
Taxe de vente à recouvrer	2 802	(95)
Frais payés d'avance	496	(79)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(35 346)	52 534
	(35 049)	(62 181)
<b>Activités de financement</b>		
Avances du Gestionnaire	83 155	(64 283)
Dette à long terme	(211 500)	(160 000)
	(128 345)	(224 283)
<b>Activité d'investissement</b>		
Réalisation de placements	162 305	259 728
	(1 089)	(26 736)
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>		
Encaisse au début	1 448	28 184
<b>Encaisse à la fin</b>	359 \$	1 448\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Notes complémentaires

31 décembre 2013 et 2012

---

### 1. Constitution et nature des activités

La Société en commandite métaux précieux Northern 2010 (la « Société en commandite ») est constituée en société en commandite en vertu des lois de la province de Québec. La Société en commandite a pour objet d'investir dans des actions accréditatives et d'autres titres de sociétés minières conformément à des objectifs, à des stratégies et à des restrictions de placement définis.

L'objectif de placement de la Société en commandite est d'offrir un placement assorti d'une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives minières et d'autres titres de sociétés minières en vue de réaliser une plus-value du capital pour les commandites.

La Société en commandite, qui a commencé ses activités le 8 juillet 2010, avait une durée de vie prévue jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2012. Le 29 février 2012, les commanditaires ont approuvé la prolongation de la date de dissolution jusqu'au 31 juillet 2012. Lors d'une assemblée spéciale tenue le 8 août 2012, les commanditaires ont approuvé la prolongation de la date jusqu'au 30 décembre 2012. La Société en commandite a été dissoute le 21 décembre 2012. Étant donné l'extrême faiblesse des marchés boursiers durant l'année 2013, la société s'est abstenue d'éliminer ses positions de titres en portefeuille et demeure toujours en processus de liquidation.

Le commandité de la Société en commandite est Métaux précieux Northern 2010 inc. (le « Commandité ») et le gestionnaire de fonds d'investissement est Gestion Métaux Précieux Northern inc. (le « Gestionnaire »).

### 2. Présentation des états financiers

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la Société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits et charges des commanditaires.

### 3. Conventions comptables

#### *Opérations de placement et constatation des produits*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains ou les pertes résultant de la vente de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date à laquelle la cote devient ex-dividende.

#### *Évaluation des parts de la Société en commandite pour le calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations*

La valeur liquidative par part de la Société en commandite est calculée à la clôture de chaque vendredi de la semaine (la « date d'évaluation »), ou le jour précédent si le vendredi est un jour férié et à la fin de chaque mois, en divisant la valeur liquidative (« valeur liquidative aux fins des opérations ») de la Société en commandite par le nombre de ses parts en circulation. La Société en commandite a calculé la valeur liquidative par part conformément à la Partie 14 du règlement 81-106.



## Notes complémentaires

31 décembre 2013 et 2012

---

### 3. Conventions comptables (suite)

#### *Frais d'émission des parts*

Les frais d'émission se rapportant au premier appel public à l'épargne de la Société en commandite ont été portés en diminution du produit de l'émission des parts.

#### *Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite*

La quasi-totalité, soit 99,99 %, des revenus ou des pertes de la Société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La Société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts.

Le Commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte de la Société en commandite.

#### *Diminution de l'actif net attribuable aux activités par part*

La diminution de l'actif net attribuable aux activités par part qui figure aux états des résultats, correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

#### *Évaluation des placements*

Conformément au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les placements sont réputés être détenus à des fins de transaction et doivent être évalués à la juste valeur. L'incidence de ce chapitre porte principalement sur la détermination de la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif, qui doit être fondée sur le cours acheteur pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur plutôt que sur le cours de clôture.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications apportées au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement. Ces modifications, qui portent sur les exigences relatives au calcul de la valeur par part par suite de l'adoption du chapitre 3855, permettent à la Société en commandite de présenter deux valeurs liquidatives distinctes : une aux fins de l'établissement des états financiers, laquelle est calculée selon les PCGR du Canada et appelée « actif net selon les PCGR » et l'autre à toutes les autres fins, comme pour les achats et les rachats, appelée « valeur liquidative aux fins des opérations ». La note 7 afférente aux états financiers présente un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les PCGR.

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

1. Toutes les positions acheteur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours acheteur de clôture à la date d'évaluation. Toutes les positions vendeur en titres cotés sur une bourse reconnue sont évaluées au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation. Les titres négociés hors cote sont évalués au cours acheteur de clôture établi par un courtier reconnu. Les titres dont les cours acheteur et vendeur ne sont pas disponibles sont évalués au cours de clôture.

**Notes complémentaires****31 décembre 2013 et 2012**

---

**3. Conventions comptables (suite)***Évaluation des placements (suite)*

2. Les placements dans des titres non cotés ou non liquides sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, la référence à la valeur actuelle d'instruments semblables, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions récemment conclues sur le marché dans des conditions normales de concurrence, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. La juste valeur de certains titres peut être estimée en utilisant certaines techniques basées sur des hypothèses qui ne pourraient être supportées par des données de marché généralement observées.
3. Lorsque, de l'avis du Gestionnaire le cours du marché d'un titre est inexact, non disponible ou ne refléterait pas exactement la juste valeur du titre, le titre est évalué à la juste valeur déterminée par le Gestionnaire.
4. Les bons de souscription sont évalués d'après le modèle d'évaluation d'options Black Scholes.

*Autres instruments financiers*

La Société en commandite classe son encaisse comme instrument financier détenu à des fins de transactions et le comptabilise à la juste valeur. Elle classe ses comptes fournisseurs, ses avances et sa dette à long terme comme autres passifs financiers et les évalue au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Intérêts sur la dette à long terme*

Les intérêts sur la dette à long terme sont capitalisés au montant de la dette, en conformité avec l'entente.

*Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**4. Convention de la Société en commandite**

La gestion de la Société en commandite incombe au Gestionnaire de fonds d'investissement conformément aux modalités de la convention de la Société en commandite. En contrepartie de ces services, le Gestionnaire a droit, jusqu'à la date de distribution finale des éléments d'actif de la Société en Commandite à des honoraires de gestion annuels correspondant à 2 % de la valeur liquidative aux fins des opérations de la Société en commandite, payables à terme échu tous les mois en espèces d'après la valeur liquidative à la fin du mois précédent (et calculés au prorata si le mois est incomplet, le cas échéant) (note 8).

Le Gestionnaire aura droit à une prime de rendement par part correspondant à 20 % du montant selon lequel la valeur liquidative par part, à la date de mesure, excède 1 100 \$. Au 31 décembre 2013 et 2012, le Gestionnaire n'avait droit à aucune prime de rendement. Enfin, le Commandité aura droit à 0,01 % du revenu net de la Société en commandite.

## Notes complémentaires

31 décembre 2013 et 2012

## 5. Dette à long terme

L'emprunt à terme portant intérêt au taux de base de la Banque Royale du Canada (3 % au 31 décembre 2013) majoré de 6 %, est remboursable, ainsi que les intérêts, lors de la liquidation finale des placements et est garanti par les placements.

6. Actif net	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<i>Autorisé</i>		
10 000 parts à 1 000 \$ chacune donnant droit à un vote par part		
<i>Émis</i>		
3 379 parts émises au comptant	3 379 000 \$	3 379 000 \$
Frais d'émission des parts	<u>(590 842)</u>	<u>(590 842)</u>
Capitaux propres des commanditaires	2 788 158	2 788 158
Déficit	<u>(2 956 861)</u>	<u>(2 787 855)</u>
Actif net	<u>(168 703) \$</u>	<u>303 \$</u>

Le capital de la Société en commandite se compose des capitaux propres représentant l'actif net. Le capital de la Société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire et est géré conformément aux objectifs, aux politiques et aux restrictions de placements de la Société en commandite, tels qu'ils ont été mentionnés dans son prospectus.

## 7. Rapprochement de la valeur liquidative

Le rapprochement qui suit est en date des 31 décembre 2013 et 2012 :

	<u>2013</u>			Valeur
	Valeur	Ajustement afin	Actif net selon	liquidative aux
	liquidative aux	de tenir compte	les PCGR au	fins des
	fins des	de l'application	31 décembre	opérations par
	opérations au	du chapitre	2013	part au
	31 décembre	3855	2013	31 décembre
	2013			2013
Société en commandite métaux précieux Northern 2010	<u>(166 311) \$</u>	<u>2 392 \$</u>	<u>(168 703) \$</u>	<u>(49,21) \$</u>

## Notes complémentaires

31 décembre 2013 et 2012

**7. Rapprochement de la valeur liquidative (suite)**

	2012			Valeur liquidative aux fins des opérations par part au 31 décembre 2012
Valeur liquidative aux fins des opérations au 31 décembre 2012	Ajustement afin de tenir compte de l'application du chapitre 3855	Actif net selon les PCGR au 31 décembre 2012		
Société en commandite métaux précieux Northern 2010	6 969\$	6 666\$	303 \$	2,06 \$

**8. Opérations entre parties liées**

Au cours de l'exercice, des intérêts sur les avances au montant de 3 155 \$ (3 021 \$ en 2012), présentés dans les intérêts et frais de banque, sont encourus auprès du Gestionnaire. Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des activités quotidiennes de la Société en commandite. Il acquitte tous les frais d'administration et toutes les charges liées à ses activités, soit les frais juridiques et les honoraires d'audit, les intérêts, les frais d'administration ainsi que les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres rapports, et à l'application des lois, règlements et procédures. Le Gestionnaire se fait ensuite rembourser par la Société en commandite. Ces sommes sont incluses dans les avances du Gestionnaire présentées aux états de l'actif net.

**9. Risques associés aux instruments financiers**

Les activités de placements de la Société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (ce qui inclut le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix). Le Gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèreront quotidiennement le portefeuille de titres de la Société en commandite en fonction des événements qui surviennent sur le marché et des objectifs de placement de la Société en commandite.

**Notes complémentaires****31 décembre 2013 et 2012**

---

**9. Risques associés aux instruments financiers (suite)***Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations qu'elle a contractées avec la Société en commandite. La notation de l'émetteur est prise en considération dans la détermination de la juste valeur d'un instrument financier. Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers. Le risque de crédit lié à la Société en commandite est faible puisque la livraison des titres vendus a lieu une fois que le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

*Risque d'illiquidité*

Le risque d'illiquidité s'entend du risque qu'une société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Au 31 décembre 2013, la Société en commandite a des créditeurs et charges à payer de 68 512 \$ (103 858 \$ en 2012) qui devront être payés au cours des douze prochains mois à moins d'extension. La date d'échéance contractuelle de la dette à long terme a été reportée et les avances du Gestionnaire ne comportent pas de modalité de remboursement. Au 18 mars, 2014, la valeur totale de l'actif s'élevait à 338 422 \$ contre un passif de 357 017 \$, résultant en un fonds de roulement déficitaire de 14 395 \$.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt puisse influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Il découle aussi de la possibilité que la Société en commandite investisse dans des instruments financiers portant intérêt. La Société en commandite est exposée au risque que la valeur de tels instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Société en commandite est exposée à un risque de taux d'intérêt du fait que sa dette à long terme et ses avances portent intérêt à un taux variable. Si le taux d'intérêt en vigueur avait augmenté ou diminué de 1 %, toutes les variables demeurent constantes, l'actif net de la Société en commandite n'aurait pas varié de façon importante.

*Autre risque de prix*

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. La Société en commandite est exposée au risque de marché étant donné que tous les instruments financiers qu'elle détient sont exposés au risque de marché et présentent un risque de perte de capital. Si les cours des placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, toutes les autres variables demeurent constantes, l'actif net de la Société en commandite aurait diminué ou augmenté respectivement d'environ 9 000 \$. Le niveau de risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur.

## Notes complémentaires

31 décembre 2013 et 2012

**10. Instruments financiers – juste valeur**

La juste valeur de l'encaisse correspond à sa valeur comptable en raison de la possibilité de règlement rapide de cet instrument.

La juste valeur des comptes fournisseurs est équivalente à sa valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable car elle porte intérêt au taux courant d'emprunt pour des contrats d'emprunt semblables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de niveau 1.

La juste valeur des avances du Gestionnaire ne peut être déterminée car elles ne comportent pas de modalité de remboursement.

Le tableau suivant présente la classification des placements de la Société en commandite au 31 décembre 2013 selon la hiérarchie de la fiabilité des évaluations à la juste valeur. Les trois niveaux hiérarchiques des justes valeurs sont :

Niveau 1 : Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires; prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs; ou autres données d'entrée qui sont observables.

Niveau 3 : Données d'entrée non observables fondées sur très peu de données de marché ou sur aucune donnée de marché et qui sont importantes pour établir la juste valeur des actifs ou des passifs.

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Actions	183 955\$	- \$	- \$	<b>183 955\$</b>

*Transferts entre les niveaux*

Les évaluations à la juste valeur sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié de façon active et qu'un cours est disponible. Si un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré vers le niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas l'instrument est transféré au niveau 3.

*Rapprochement au titre des instruments financiers du niveau 3*

Le chapitre 3862 exige également un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des instruments financiers du niveau 3.

**11. Éléments subséquents**

Au 18 mars, 2014, la valeur totale de l'actif s'élevait à 338 422 \$ contre un passif de 357 017 \$, résultant en un fonds de roulement déficitaire de 14 395 \$.